

Service instructeur
Action Internationale et
Transfrontalière

N° 12^e/18-06

Service consulté
Direction des Finances

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 JUIL. 2006

**INSTITUT REGIONAL DE COOPERATION - DEVELOPPEMENT (IRCOD)
COTISATION 2006**

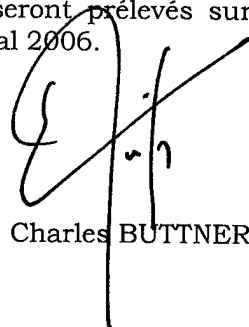
Résumé : *Le Département est sollicité par l'Institut Régional de Coopération - Développement (IRCOD) au titre de sa cotisation annuelle 2006, pour un montant de 75 €*

L'Institut Régional de Coopération Développement (IRCOD) sis à Strasbourg est une association de droit local créée en 1986 avec le soutien de la Région Alsace. Il rassemble directement ou indirectement près de 80 collectivités locales qui participent aux côtés d'autres institutions et associations alsaciennes à des actions de coopération et d'aide au développement dans les pays du Sud (chambres consulaires, hôpitaux, universités, associations humanitaires, entreprises....).

L'IRCOD a pour objectifs de soutenir et de conduire des actions de coopération décentralisée fondées sur les principes d'échanges entre acteurs du même métier et de mutualiser les initiatives de coopération des collectivités locales alsaciennes.

Le Département est membre de cet organisme depuis 2005. Pour l'exercice 2006, notre Assemblée est sollicitée au titre de sa cotisation annuelle d'un montant de 75 €, identique à celle de l'année précédente. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 011, nature 6281, enveloppe 85888 du Budget Départemental 2006.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER